##  Sondage Bilan-Faim 2022

Le sondage annuel Bilan-Faim a pour objectif principal de présenter un aperçu du recours aux banques alimentaires et aux programmes de repas à l’heure actuelle, tant au Canada que dans les provinces. Le Bilan-Faim constitue une base solide sur laquelle le réseau de banques alimentaires peut s’appuyer afin d’encourager les administrations municipales, provinciales et fédérale à adopter des politiques qui permettront de réduire le besoin de recourir aux banques alimentaires. Il s’agit également d’un outil précieux pour prouver aux donateurs actuels et potentiels que leur soutien est encore nécessaire.

Nous vous remercions de participer au sondage Bilan-Faim 2022.

**Cette année, le sondage Bilan-Faim est légèrement différent. Si vous aimerez compléter le sondage en ligne, veuillez suivre ce lien:** <https://www.foodbankscanada.ca/Sondage-Bilan-Faim.aspx>

Banques alimentaires Canada a ajouté quelques questions au sondage 2022. Ces questions orienteront nos recommandations en matière de politiques et aideront les banques alimentaires à offrir un meilleur soutien aux personnes vulnérables de leur collectivité.

Le sondage Bilan-Faim 2022 met toujours l’accent sur des questions fondamentales quant au recours aux banques alimentaires.

**Veuillez garder à l’esprit ce qui suit lorsque vous répondez aux questions du sondage de cette année :**

1. Certaines questions ont été légèrement reformulées. Veuillez lire attentivement les questions et les directives. N’hésitez pas à communiquer avec votre association provinciale ou Banques alimentaires Canada si vous avez de la difficulté à bien comprendre quoi que ce soit.
2. Comptez de façon distincte les recours aux programmes de paniers alimentaires ou d’épicerie (banque alimentaire) et aux programmes de repas ou de collations. **Ne combinez jamais les résultats des programmes de paniers alimentaires ou d’épicerie à ceux des programmes de repas; inscrivez-les dans les sections appropriées comme indiqué**.

**REMARQUE : Dans le cadre des programmes de paniers alimentaires ou d’épicerie, les participants reçoivent de la nourriture pour plusieurs jours, qu’ils peuvent emporter avec eux.**

**Dans le cadre des programmes de repas ou de collations, les participants consomment les aliments offerts sur place.**

1. Comme pour tous les autres sondages Bilan-Faim, nous vous demandons de fournir des renseignements sur le mois de mars uniquement.

**Commençons!**

**DIRECTIVES**

**Veuillez remplir ce questionnaire avant le 25 AVRIL 2022** et le retourner à votre coordonnateur provincial du Bilan-Faim (voir coordonnées ci-dessous). **Veuillez également en conserver une copie pour vos dossiers!** Si nous devions vous poser d’autres questions par la suite, il vous sera plus facile d’y répondre avec une copie du sondage à portée de main.

De nombreuses banques alimentaires choisissent de poser les questions du Bilan-Faim à leurs clients dans un endroit isolé afin de protéger leur vie privée, plutôt que de leur demander de le faire, par exemple, lorsqu’ils font la file pour obtenir de la nourriture. Plus important encore, **les clients ne sont pas tenus de répondre aux questions détaillées du Bilan-Faim. Ils ont le choix de répondre ou non au sondage.**

Vous pouvez faire le suivi des personnes que vous aiderez en mars au moyen de la **feuille de travail du Bilan-Faim 2022.** Vous pourrez ainsi répondre au sondage plus facilement. Vous trouverez la feuille de travail ainsi que la version électronique du sondage à <https://www.foodbankscanada.ca/Sondage-Bilan-Faim.aspx>

**Comme nous l’avons mentionné plus haut, le sondage Bilan-Faim est légèrement différent cette année.**

Laissez-nous vous présenter Abigail et Jon, deux clients fictifs d’une banque alimentaire. **Nous savons que certaines des questions du sondage Bilan-Faim peuvent prêter à confusion,** c’est pourquoi nous citerons Abigail et Jon en exemples afin de clarifier ces questions.

Jon est célibataire et n’a pas d’enfants. Il tente de joindre les deux bouts grâce à ses prestations d’invalidité. Il a eu recours aux services de sa banque alimentaire locale quatre fois en mars.

Abigail est également célibataire, mais est mère de deux enfants. Elle gagne sa vie en faisant la comptabilité pour plusieurs petites entreprises, en plus d’étudier à l’université. Elle a eu recours aux services de sa banque alimentaire municipale deux fois en mars.

Vous retrouverez Abigail et Jon dans les différentes sections du sondage. Nous espérons que leurs exemples vous seront utiles!

**SECTION A**

**Comme nous l’avons mentionné plus haut, le sondage Bilan-Faim est légèrement différent cette année.**

Laissez-nous vous présenter Abigail et Jon, deux clients fictifs d’une banque alimentaire. **Nous savons que certaines des questions du sondage Bilan-Faim peuvent prêter à confusion,** c’est pourquoi nous citerons Abigail et Jon en exemples afin de clarifier ces questions.

Jon est célibataire et n’a pas d’enfants. Il tente de joindre les deux bouts grâce à ses prestations d’invalidité. Il a eu recours aux services de sa banque alimentaire locale quatre fois en mars.

Abigail est également célibataire, mais est mère de deux enfants. Elle gagne sa vie en faisant la comptabilité pour plusieurs petites entreprises, en plus d’étudier à l’université. Elle a eu recours aux services de sa banque alimentaire municipale deux fois en mars.

Vous retrouverez Abigail et Jon dans les différentes sections du sondage. Nous espérons que leurs exemples vous seront utiles!

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VOTRE ORGANISME**

**A1/ Nous vous invitons à fournir quelques renseignements au sujet de votre organisme.**

Nom de l’organisme :

Numéro, rue et unité du bureau physique:

Numéro, rue et unité de l’adresse postale :

Ville :
Sélectionnez la province :

Code postal :

Nº de tél. :

Courriel :

Responsable du sondage : Prénom*Nom de famille*

**A2/ Votre organisme gère-t-il un programme de paniers alimentaires ou d’épicerie qui offre aux clients de la nourriture pour plusieurs jours qu’ils peuvent emporter avec eux?**

Sélectionnez Oui ou Non.

**A2a/ Combien de paniers alimentaires ou d’épicerie les clients peuvent-ils obtenir en un mois?** Indiquez les limites annuelles applicables (p. ex., trois fois par mois pour un total de sept fois par année).

**A3/ Votre organisme gère-t-il un programme de repas ou de collations dans le cadre duquel les clients peuvent manger sur place ou reçoivent des repas préparés ou des collations à emporter?**

Sélectionnez Oui ou Non.

**A4/ Distribuez-vous de la nourriture à d’autres organismes?**Est-ce que toute la nourriture est distribuée par votre propre organisation et son ou ses emplacements, ou est-ce que votre banque alimentaire fournit de la nourriture à d’autres organisations (p. ex. agences, écoles, garderies, etc.)

Sélectionnez Oui ou Non.

**A5/ Si oui, à combien d’organismes distribuez-vous de la nourriture? (joindre une liste séparée ou dresser la liste ci-dessous)**

Nombre total d’organismes (le cas échéant) :

🡪 Liste des organismes :

**SECTION B**

**-**

**RENSEIGNEMENTS SUR LES PERSONNES**

**QUI ONT PARTICIPÉ AUX PROGRAMMES DE PANIERS ALIMENTAIRES OU D’ÉPICERIE**

\* Ne remplissez cette section que si votre organisme gère un **programme de paniers alimentaires ou d’épicerie**, c’est-à-dire un programme offrant aux clients de la nourriture pour plusieurs jours qu’ils peuvent emporter avec eux.

\* Nous savons qu’il peut être difficile de recueillir tous ces renseignements pour chacun de vos clients. **L’élément le plus important est le nombre de clients que votre organisme et ses organismes affiliés ont aidés en mars 2022, ce qui comprend autant les personnes qui visitent votre banque alimentaire que les membres de leur ménage et de leur famille.**

**Veuillez fournir des renseignements pour le mois de mars uniquement.**

Si vous gérez **seulement** un programme de repas ou de collations, passez immédiatement à la SECTION D.

Remarque : Dans cette section, tenez compte **uniquement** des résultats propres aux programmes de paniers alimentaires ou d’épicerie de votre banque alimentaire (c’est-à-dire l’offre de nourriture pour plusieurs jours que les clients peuvent emporter avec eux). **Ne tenez pas compte** des programmes de repas ou de collations dans cette section.

**REMARQUE**

Certaines personnes pourraient avoir eu recours à votre programme de paniers alimentaires une seule fois au cours du mois de mars. D’autres personnes pourraient y avoir eu recours à plusieurs reprises pendant cette période.

**Les questions qui suivent portent sur le nombre de personnes distinctes qui ont eu recours au programme de paniers de votre banque alimentaire en mars (questions 1 et 2) et sur le nombre de visites que ces personnes ont faites à votre organisme (question 3).**

Nous citerons en exemples Abigail et Jon pour vous aider à mieux comprendre chaque question.

**B1a/ PERSONNES DISTINCTES QUI ONT PARTICIPÉ À VOTRE PROGRAMME DE PANIERS ALIMENTAIRES OU D’ÉPICERIE**

**AU COURS DU MOIS DE MARS 2022 SEULEMENT, combien de personnes distinctes ont reçu un panier alimentaire ou d’épicerie (c’est-à-dire de la nourriture pour plusieurs jours) de votre banque alimentaire?**

**Voici comment procéder dans ce cas-ci pour Jon et Abigail, les clients fictifs dont nous vous avons parlé précédemment :**

Jon a eu recours à la banque alimentaire quatre fois en mars. À la question 1, nous devons compter Jon une seule fois, puisqu’il s’agit d’une seule personne.

Abigail a eu recours à la banque alimentaire deux fois en mars. Ici, il faudrait compter Abigail et ses deux enfants une seule fois, ce qui fait 3 personnes.

[\*\* Voir l’annexe à la page 19 pour obtenir d’autres exemples.]

Pour cette question, **VEUILLEZ COMPTER CHAQUE PERSONNE UNE SEULE FOIS**, même si certaines ont reçu plusieurs paniers en mars. Comptez les personnes qui se sont présentées à votre organisme pour participer au programme (c’est-à-dire celles qui ont reçu de la nourriture pour plusieurs jours à emporter chez elles), mais aussi tous les membres de leur ménage.

**Veuillez fournir autant de renseignements que possible pour les catégories ci-dessous.**

|  |
| --- |
| **ENFANTS** |
| 0 à 2 ans : | 3 à 5 ans : | 6 à 11 ans : | 12 à 17 ans : | **Nombre total d’enfants :** |
|       |       |       |       |  |
| **ADULTES** |
| 18 à 30 ans : | 31 à 44 ans : | 45 à 64 ans : | Plus de 65 ans : | **Nombre total d’adultes :** |
|       |       |       |       |       |
| **ÂGE INCONNU** |  |
| **NOMBRE TOTAL DE PERSONNES** (adultes + enfants + personnes d’âge inconnu) |  |

**B1b/ Parmi les personnes distinctes ayant eu recours à votre banque alimentaire en mars 2022, combien d’entre elles se sont présentées à votre banque alimentaire pour la première fois?**

**B1c/ La question précédente portait sur le nombre total de personnes distinctes ayant eu recours à votre banque alimentaire en mars. Pouvez-vous estimer le nombre de personnes distinctes ayant participé à votre programme de paniers alimentaires ou d’épicerie de janvier à décembre 2020?**

*Indiquez le nombre total de personnes pour toute l’année ou sélectionnez Ne sais pas.*



**B2/ Parmi les *adultes distincts*, combien font partie des groupes suivants?**

**N’indiquez que les renseignements portant sur les ADULTES DISTINCTS (18 ans et plus).** Certaines catégories peuvent se chevaucher. Par exemple, Abigail fréquente l’université. On la compterait donc à la fois dans les catégories « Femmes » et « Étudiants postsecondaires ».

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|

|  |  |
| --- | --- |
| 1. Femmes
 |       |
| 1. Étudiants postsecondaires
 |       |
| 1. Nouveaux immigrants ou réfugiés (au Canada depuis moins de 10 ans)
 |       |
| 1. Premières Nations, Inuits ou Métis
 |       |
| 1. Personnes issues des minorités visibles\* *Une minorité visible réfère au fait qu’une personne appartient ou n’appartient pas à une des minorités visibles définies dans la Loi sur l’équité en matière d’emploi et, le cas échéant, le groupe de minorités visibles en question. Selon la Loi sur l’équité en matière d’emploi, on entend par minorités visibles « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n’ont pas la peau blanche ». Il s’agit principalement des groupes suivants : Sud-Asiatique, Chinois, Noir, Philippin, Latino-Américain, Arabe, Asiatique du Sud-Est, Asiatique occidental, Coréen et Japonais*
 |       |
| 1. Personnes handicapées
 |       |

 |  |

**B3/ NOMBRE DE VISITES À VOTRE PROGRAMME DE PANIERS ALIMENTAIRES**

**Voici comment procéder dans ce cas-ci pour Jon et Abigail :**

Jon a eu recours à la banque alimentaire quatre fois en mars. Pour cette question, on devrait compter Jon quatre fois, puisqu’il a fait 4 visites.

Abigail et ses deux enfants ont eu recours à la banque alimentaire deux fois en mars. Ici, il faut compter deux fois Abigail et ses deux enfants, ce qui fait 6 visites.

[\*\* Voir la page 19 pour obtenir d’autres exemples.]

**AU COURS DU MOIS DE MARS 2022 SEULEMENT, combien de visites votre organisme a-t-il reçues pour les paniers alimentaires?**

Pour cette question, comptez chaque personne une fois pour chacune de ses visites en mars. Comptez les personnes qui se sont présentées à votre organisme pour recevoir de la nourriture, mais aussi tous les membres de leur ménage.

**Veuillez fournir autant de renseignements que possible pour les catégories ci-dessous.**

|  |  |
| --- | --- |
| Enfants (moins de 18 ans) :  |       |
| Adultes (18 ans et plus) : |       |
| Âge inconnu : |       |
| Total |       |

**Votre organisme gère-t-il également un programme séparé de distribution de denrées fraîches ou périssables?**

*Cette question s’applique aux banques alimentaires qui facilitent l’accès à certains produits alimentaires périssables comme les fruits, les légumes et le pain grâce à des initiatives de récupération alimentaire à plus grande échelle. Comme il faut distribuer rapidement un volume élevé, des « visites » plus fréquentes sont nécessaires. En général, ces programmes ne touchent que certains produits alimentaires, s’exécutent en dehors des heures d’ouverture normales des programmes de paniers alimentaires ou d’épicerie et peuvent fixer des critères d’admissibilité différents. Ils peuvent aussi se tenir dans une autre zone ou une autre pièce de la banque alimentaire. (En cas de doute, donnez des détails dans la section Remarques ci-dessous.)*

Sélectionnez Oui ou Non.

**Si oui, pouvez-vous estimer le nombre de visites reçues pour un tel programme en mars?**

*Indiquez le nombre total de visites ou sélectionnez Ne sais pas.*

****

**Remarques :**

**SECTION C**

**-**

**TYPE DE MÉNAGE ET PRINCIPALE SOURCE DE REVENU DES MÉNAGES QUI ONT RECOURS AUX PROGRAMMES DE PANIERS ALIMENTAIRES OU D’ÉPICERIE**

\* Ne remplissez cette section que si votre organisme gère un programme de paniers alimentaires ou d’épicerie qui offre aux clients de la nourriture pour plusieurs jours qu’ils peuvent emporter avec eux.

**Veuillez fournir des renseignements pour le mois de mars uniquement.**

Remarque : Dans cette section, tenez compte **uniquement** des résultats propres aux programmes de paniers alimentaires ou d’épicerie de votre banque alimentaire (c’est-à-dire l’offre de nourriture pour plusieurs jours que les clients peuvent emporter avec eux). **Ne tenez pas compte** des programmes de repas ou de collations dans cette section.

Si vous gérez seulement un programme de repas ou de collations, passez immédiatement à la SECTION D.

**REMARQUE**

Certains ménages pourraient avoir eu recours à votre programme de paniers alimentaires une seule fois au cours du mois de mars. D’autres ménages pourraient y avoir eu recours à plusieurs reprises pendant cette période.

Pour les questions suivantes, nous souhaitons connaître le nombre de ménages distincts qui ont eu recours à votre programme de paniers alimentaires. Autrement dit, **vous devez compter chaque ménage une seule fois, peu importe le nombre de paniers que chacun a reçus au cours du mois de mars.**

**C1/ En mars 2022, combien de ménages de chacune des catégories suivantes ont eu recours à votre programme de paniers alimentaires?**

**Voici comment procéder dans ce cas-ci pour Jon et Abigail :**

Abigail et ses enfants se trouvent dans la catégorie « Famille monoparentale ou à tuteur unique ». Même si Abigail a eu recours à la banque alimentaire deux fois en mars, on compterait son ménage une seule fois pour cette question.

Jon est célibataire. Il est donc considéré comme un adulte vivant seul. Même si Jon a eu recours à la banque alimentaire quatre fois en mars, on le compterait une seule fois pour cette question.

[\*\* Pour d’autres exemples, **notamment sur les ménages multigénérationnels ou les adultes vivant seul qui partagent une habitation**, voir l’annexe à la page 19.]

|  |  |
| --- | --- |
| Famille monoparentale ou à tuteur unique avec enfants de moins de 18 ans  |       |
| Famille biparentale ou à deux tuteurs avec enfants de moins de 18 ans  |       |
| Couple sans enfants   |       |
| Adulte vivant seul  |       |
| Autre  |       |
| Ne sais pas   |       |
| TOTAL |       |

**C2/ Combien de ménages aidés par votre programme de paniers alimentaires ou d’épicerie ont déclaré l’une des sources de revenu suivantes comme PRINCIPALE SOURCE de revenu? Si un ménage possède plusieurs sources de revenu, indiquez la source de revenu la plus élevée.**

**Voici comment procéder dans ce cas-ci pour Jon et Abigail :**

Abigail gagne la majeure partie de son revenu en tant que commis comptable, ce qui correspond à la catégorie « Emploi ». Même si Abigail a eu recours à la banque alimentaire deux fois en mars, on compterait son ménage une seule fois pour cette question.

Jon reçoit la majeure partie de ses revenus grâce au programme provincial de soutien aux personnes handicapées, ce qui correspond à la catégorie « Prestations d’invalidité ». Même si Jon a eu recours à la banque alimentaire quatre fois en mars, on le compterait une seule fois pour cette question.

[\*\* Pour obtenir des explications sur les prestations d’invalidité, veuillez consulter l’annexe à la page 20.]

|  |  |
| --- | --- |
| Emploi  |       |
| Prestations d’assurance-emploi   |       |
| Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement (PCTCC) |       |
| Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE) |       |
| Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA) |       |
| Prestations d’aide sociale  |       |
| Prestations d’invalidité  |       |
| Pension de retraite  |       |
| Bourses et prêts étudiants  |       |
| Allocation canadienne pour enfants |       |
| Aucun revenu  |       |
| Autre  |       |
| Ne sais pas  |       |
| TOTAL  |       |

**C3/ Quel est le type d’habitation des ménages qui ont recours à votre programme de paniers alimentaires?**

**Voici comment procéder dans ce cas-ci pour Jon et Abigail :**

Abigail et ses enfants vivent dans un appartement subventionné. Ce type d’habitation se trouve dans la catégorie des logements locatifs sociaux. Même si Abigail a eu recours à la banque alimentaire deux fois en mars, on compterait son ménage une seule fois pour cette question.

Jon vit seul dans une maison mobile louée. Ce type d’habitation se trouve dans la catégorie des logements locatifs privés. Même si Jon a eu recours à la banque alimentaire quatre fois en mars, on le compterait une seule fois pour cette question.

[\*\* Voir l’annexe à la page 20 pour obtenir d’autres exemples.]

|  |  |
| --- | --- |
| Habitation dont le ménage est propriétaire  |       |
| Logement locatif privé   |       |
| Maison de chambres  |       |
| Logement locatif social (public)  |       |
| Habitation appartenant à une bande  |       |
| Refuge d’urgence  |       |
| Foyer de groupe/centre d’hébergement pour jeunes  |       |
| Sans domicile  |       |
| Hébergement chez des amis ou de la famille  |       |
| Autre  |       |
| Ne sais pas  |       |
| TOTAL  |       |

**C4/ Pour quelle raison le ménage a-t-il eu recours à la banque alimentaire? (Cette question permettra d’orienter les discussions sur les politiques publiques.) Veuillez en choisir une.**

|  |  |
| --- | --- |
| Rémunération insuffisante ou en retard |       |
| Heures de travail insuffisantes |       |
| Sans emploi/perte d’emploi récente  |       |
| Montant de l’aide sociale ou des prestations insuffisant  |       |
| Coût du logement (loyer, hypothèque) : |       |
| Coût des services publics (électricité, chauffage, gaz, eau)  |       |
| Coût des aliments  |       |
| Relocalisation (immigration ou déménagement)  |       |
| Dépenses imprévues  |       |
| Maladie ou frais médicaux  |       |
| Dette  |       |
| Catastrophe naturelle (incendie, inondation)  |       |
| Crise familiale  |       |
| Autre (spécifier) :      |       |
| Ne souhaite pas répondre  |       |
| TOTAL  |       |

**SECTION D**

**-**

**REPAS ET COLLATIONS**

**Dans cette section, nous vous demandons de compter le nombre de repas et de collations servis par votre organisme.**

**\***Veuillez calculer le nombre **de repas et de collations servis et NON le nombre de personnes** qui en ont reçu.

**REMARQUE**

Les repas et collations sont servis et consommés sur place. Veuillez noter que cette section **ne s’applique pas** à la nourriture offerte dans le cadre du programme de paniers alimentaires ou d’épiceriede à votre banque alimentaire.

**Qu’entend-on par « repas »?**

Un repas pourrait comprendre, par exemple, une soupe et un sandwich, du poulet et des pommes de terre avec un dessert, ou encore un ragoût de bœuf et un café. Les repas sont habituellement servis pendant les heures normales de repas.

**Qu’entend-on par « collation »?**

Une collation pourrait comprendre, par exemple, un café et un muffin servis à une soupe populaire en dehors des heures de service, ou encore une barre tendre et un jus distribués aux enfants dans le cadre d’un programme d’aide alimentaire après l’école. Les collations sont habituellement distribuées en dehors des heures normales de repas, mais sont aussi souvent offertes à l’heure du déjeuner.

**D1/ Combien de repas et de collations votre organisme a-t-il servis en mars 2022?**

**Voici comment faire le calcul dans ce cas-ci pour Jon et Abigail :**

Alors qu’Abigail n’a jamais eu recours à un programme de repas, Jon se présente parfois à la soupe populaire de son quartier, à l’heure du souper. En mars, Jon a mangé à la soupe populaire huit fois. On doit donc compter huit repas.

|  |  |
| --- | --- |
| **Repas** |  |
| **Collations** |  |

**D2/ Incluez-vous également le nombre de repas et de collations servis par d’autres organismes de votre région?**

Par exemple, si votre banque alimentaire fournit des repas ou des collations qui sont servis par des programmes scolaires ou par d’autres organisations et qui ne sont pas comptés dans le nombre fourni dans la question précédente.

Sélectionnez Oui ou Non

**D3/ Combien de repas et de collations ont été servis en mars 2022 par ces autres organismes?**

|  |  |
| --- | --- |
| **Repas** |  |
| **Collations** |  |

**Veuillez inscrire dans le tableau suivant les renseignements demandés pour chacun de vos organismes affiliés.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nom de l’organisme | Nombre de repas | Nombre de collations |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

**SECTION E**

**-**

**SONDAGE – POLITIQUES VISANT À RÉDUIRE LA FAIM**

**Tout au long de l’année, Banques alimentaires Canada utilise l’information recueillie à l’aide du Bilan-Faim en vue d’influencer les politiques gouvernementales ayant une incidence sur le problème de la faim au Canada.**

**En répondant au sondage ci-dessous, vous nous aiderez à mieux cibler les points sur lesquels nous concentrerons nos efforts au cours de la prochaine année.**

**E1/ Veuillez classer en ordre d’importance chacune des recommandations de changements aux politiques gouvernementales ci-dessous en fonction de leur contribution à la réduction de la faim dans votre communauté. Numérotez chaque énoncé selon son importance.**

***5 = Extrêmement important; 4 = Très important; 3 = Assez important;***

***2 = Peu important; 1 = Pas du tout important***

|  |  |
| --- | --- |
| Améliorer l’accès à l’assurance-emploi  |  |
| Améliorer l’accès à un service de garde d’enfants abordable  |  |
| Augmenter le salaire minimum provincial |  |
| Offrir plus de soutien aux nouveaux immigrants |  |
| Accroître le nombre de logements à loyer modique |  |
| Offrir plus de services et de soutien relativement à la toxicomanie |  |
| Garantir un revenu annuel ou de base |  |
| Augmenter les pensions de retraite des personnes âgées |  |
| Augmenter les prestations d’aide sociale |  |
| Élargir les possibilités de formation professionnelle pour adultes |  |
| Augmenter les prestations d’invalidité provinciales |  |
| Accroître le soutien en santé mentale  |  |
| Accroître les mesures de soutien pour les personnes à faible revenu qui vivent seules |  |

**E2/ Votre organisme participe-t-il à des initiatives visant à influencer les politiques gouvernementales dans votre collectivité?** (Exemples : organiser des assemblées publiques ou y participer, rencontrer des politiciens ou des décideurs, participer à des campagnes de lutte contre la pauvreté ou les soutenir, etc.)

*Cette question est facultative, et les réponses ne seront pas attribuées aux banques alimentaires individuelles.*

Sélectionnez Oui ou Non.

**E2a/ Pourriez-vous décrire brièvement le genre d’activités mené par votre banque alimentaire?**[En répondant à cette question, vous ferez connaître à Banques alimentaires Canada les différentes initiatives de défense des intérêts de votre région. Banques alimentaires Canada pourra ainsi soutenir ces initiatives à l’avenir.]

**E3/ Dites-nous quelles sont, selon vous, les causes principales de l’insécurité alimentaire dans votre communauté depuis septembre 2021 et comment cela affecte votre banque alimentaire? (p. ex. changements aux prestations gouvernementales, mises à pied, coûts de logement et de nourriture entraînant des augmentations ou des diminutions)**

N’hésitez pas à partager toute autre information ou commentaire.

**Politique de Banques alimentaires Canada quant à l’utilisation des données du sondage Bilan-Faim**

Banques alimentaires Canada se sert des renseignements tirés du sondage Bilan-Faim pour informer le gouvernement, les universitaires, les médias, le grand public, les donateurs actuels ou potentiels et d’autres personnes à propos du recours aux banques alimentaires et à d’autres programmes alimentaires au Canada.

Banques alimentaires Canada se réserve le droit d’utiliser et de diffuser à sa discrétion des renseignements à portée nationale, provinciale, régionale ou, s’il y a lieu, communautaire obtenus dans le cadre du Bilan-Faim. Cependant, Banques alimentaires Canada ne divulguera pas d’information sur un organisme particulier aux médias, au gouvernement ou au grand public sans avoir consulté cet organisme au préalable.

**ANNEXE**

**Exemples – Comment catégoriser certains types de ménages**

***Cette page décrit quatre ménages fictifs et démontre comment les catégoriser.***

**Ménage 1 – Famille multigénérationnelle**

Lise 43 ans et Daniel, 47 ans. Ils vivent ensemble et ont une fille nommée Maya, qui a 14 ans. La mère de Daniel, Harriet, a emménagé avec eux il y a six mois. Elle est âgée de 84 ans.

Liz travaille à temps partiel pour un service de garde avant et après l’école. Daniel est actuellement sans emploi et n’a aucun revenu. Ils ont du mal à joindre les deux bouts et sont allés à leur banque alimentaire locale deux fois en mars.

 Question B1/nombre de personnes : 4 personnes

 Question B2/nombre de visites : 8 visites

 Question C1/type de ménage : Famille biparentale ou à deux tuteurs

 Question C2/source de revenu : Emploi

**Ménage 2 – Couple sans enfants**

Catherine 52 ans et Roger, 50 ans. Ils louent ensemble un appartement à deux chambres et sous-louent l’une des chambres pour augmenter leur revenu. Catherine et Roger possèdent une petite entreprise d’antiquités. Ils ont utilisé de temps à autre les services de la banque alimentaire locale, notamment une fois au mois de mars.

 Question B1/nombre de personnes : 2 personnes

 Question B2/nombre de visites : 2 visites

 Question C1/type de ménage : Couple sans enfants

 Question C2/source de revenu : Emploi

**Ménage 3 – Adulte vivant seul**

Ahmed est âgé de 34 ans. Originaire de Syrie, il vient tout juste d’arriver au Canada. Ahmed est inscrit à des cours d’anglais langue seconde et bénéficie de l’aide sociale. Il sous-loue une chambre chez Catherine et Roger (ménage 2, ci-dessus). Ils ne partagent pas leur nourriture malgré leur cohabitation. Roger a recommandé à Ahmed de se rendre à la banque alimentaire, ce qu’Ahmed a fait trois fois au cours du mois de mars. **REMARQUE : Lorsque plusieurs adultes vivant seul partagent un logement, ils doivent être considérés comme des ménages d’adultes vivant seul. Si votre système ne peut comptabiliser de tels ménages, choisissez « Autre ».**

 Question B1/nombre de personnes : 1 personne

 Question B2/nombre de visites : 3 visites

 Question C1/type de ménage : Adulte vivant seul

 Question C2/source de revenu : Prestations d’aide sociale

**Question C2 : Source de revenu – Prestations d’invalidité**

Les prestations d’invalidité sont déterminées à **l’échelle provinciale**. Certaines provinces offrent des programmes de prestations propres aux situations d’invalidité (comme la Colombie-Britannique, l’Alberta, la Saskatchewan et l’Ontario), tandis que d’autres disposent d’un programme d’aide sociale qui offre du soutien supplémentaire aux personnes handicapées, y compris des prestations plus élevées aux personnes ayant un handicap grave ou permanent.

Si une personne bénéficie de prestations d’invalidité dans le cadre d’un programme distinct de l’aide sociale, veuillez indiquer que les prestations d’invalidité sont sa source de revenu. Si une personne bénéficie de prestations d’invalidité dans le cadre du programme provincial d’aide sociale et qu’elle reçoit ces prestations en plus de l’aide sociale, veuillez indiquer que les prestations d’invalidité sont sa source de revenu. Si la personne reçoit de l’aide sociale qui n’est pas reliée aux prestations d’invalidité, indiquez que l’aide sociale est sa source de revenu.

**Question C3 : Type de logement**

**Habitation dont le ménage est propriétaire**: Le ménage est propriétaire de son habitation, ou possède un prêt hypothécaire ou un plan de paiement dans l’objectif d’acheter l’habitation où il vit actuellement. Les maisons mobiles peuvent faire partie de cette catégorie.

**Logement locatif privé**: Le ménage paie un loyer selon le marché pour habiter une maison, un immeuble d’habitation, un motel, une maison mobile, etc.

**Veuillez faire parvenir le sondage rempli à votre association provinciale, ou par courriel à** **sofia@foodbankscanada.ca****.**

Vous pouvez aussi envoyer le sondage par courrier à l’adresse :

Food Banks Canada

2680 Matheson Blvd East, Suite 102

Mississauga, ON, L4W 0A5